



PASA

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

SOMMAIRE

Présentation 3

Missions du PASA 4

Critères d'accueil 5

Locaux 6

Professionnels du PASA 7

Fonctionnement du PASA 8

Horaires d'ouverture

Déroulé d'une journée type

Activités proposées

Place des proches du résident

Interruption de l'accueil au PASA 10

Contacts 11

Présentation

Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, en journée, des **activités sociales et thérapeutiques**.

Le PASA accueille quotidiennement jusqu'à **14 résidents de l'EHPAD** de Taillegrain ayant des troubles cognitifs et du comportement modérés et diagnostiqués.

Chaque personne accueillie peut bénéficier d'**un ou de plusieurs jours** d'activités et de soins adaptés par semaine.

La durée de prise en charge au PASA n'est pas limitée dans le temps. Elle s'adaptera aux besoins de la personne et pourra être poursuivie tant que l'équipe évaluera que la personne en tire un bénéfice sur le plan cognitif, comportemental ou social.



Le PASA n'est ouvert qu'aux résidents de l'EHPAD.

Cette prise en charge n'entraîne aucun surcoût pour le résident.

Missions du PASA



- Offrir un accompagnement personnalisé associant relaxation et stimulation ;
- Contribuer à la mise en œuvre des projets de vie personnalisés des personnes accueillies ;
- Entretenir les facultés restantes pour préserver et maintenir une certaine autonomie ;
- Proposer des activités collectives en vue de réduire, selon les cas, l'agitation, la déambulation, de limiter les troubles du comportement ;
- Permettre aux personnes accueillies de maintenir des liens sociaux ;
- Diminuer la consommation de psychotropes ;
- Procurer des temps de bien-être et de détente.

Les activités collectives proposées concourent :

i

- Au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes : ergothérapie, cuisine, activités physiques
- Au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes : stimulation mémoire, lecture...
- A la mobilisation des fonctions sensorielles : thérapie par la musique...
- Au maintien du lien social des résidents : accueil autour d'un café, repas...

Critères d'accueil

L'accueil d'un résident au PASA nécessite qu'au préalable :

- L'évaluation et le bilan des symptômes aient été réalisés par un psychologue de l'EHPAD,
- Le consentement de la personne ait été activement recherché,
- L'adhésion de la famille ou de l'entourage proche ait été recherchée par l'équipe pour la participation de la personne aux activités du pôle,
- La cohérence avec le projet de vie personnalisé ait été vérifiée.

Un **entretien** préalable sera ainsi organisé par l'infirmier coordonnateur afin de présenter le PASA et de préparer la prise en charge.

Il fera l'objet d'un **compte rendu** figurant dans le dossier de soins du résident et permettant de formaliser le programme d'activités proposé. Le **projet de vie** sera également actualisé en conséquence.

La fréquence de l'accueil de chaque résident sera déterminée par l'équipe du PASA en concertation avec le médecin traitant et l'équipe soignante.



Cependant, cette fréquence pourra être revue quotidiennement, en fonction des besoins et de l'état de santé du résident.

Locaux

Afin de faciliter l'accès au PASA pour tous les résidents, quelle que soit leur unité d'hébergement, le PASA est organisé dans deux espaces :

- **La salle d'activité de Bonamy**
- **La cafétéria de Louis Mallet**

i

Le jardin situé derrière la chapelle du site, clôturé et fermé, est utilisé par les équipes du PASA pour les activités extérieures.



Professionnels du PASA

L'équipe intervenant au PASA se compose de **professionnels formés à l'accompagnement des résidents présentant des troubles du comportement et déjà présents dans l'EHPAD.**

Interviennent au sein du PASA les professionnels suivants :

- Animateur
- Assistant de soins en gérontologie
- Cadre supérieur de santé
- Ergothérapeute
- Infirmier coordonnateur
- Professeur de sport adapté
- Psychologue
- Psychomotricien



Les personnels susceptibles d'intervenir dans le PASA seront formés à la prise en charge des troubles du comportement perturbateurs liés à la maladie et, globalement, l'ensemble du personnel de l'EHPAD sera sensibilisé à cet accompagnement spécifique afin de permettre une continuité dans la prise en charge des résidents à la sortie du PASA dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe du PASA sera stable et partagée avec l'EHPAD, ce qui permettra au personnel de bien connaître les personnes accueillies et d'établir avec elles une relation de confiance.

Fonctionnement du PASA

Horaires d'ouverture



Le PASA est ouvert 5 jours sur 7, sur le principe d'un accueil de jour de 09h30 à 16h30. Il est fermé 3 semaines durant l'été et 1 semaine durant les congés de la fin de l'année. De même, en cas d'absence des personnels affectés au PASA (notamment l'assistant de soins en gériatrie), le PASA peut être ponctuellement fermé.

Déroulé d'une journée type

• A partir de 09h30

Accueil des résidents du PASA

autour d'un café de bienvenue favorisant les présentations, les échanges et la convivialité

• 10h30

Activité individuelle ou collective

(cf. programme en annexe)

• 11h30

Préparation du déjeuner

Il est proposé aux personnes accueillies, selon leurs capacités et leurs envies, de participer à la confection du repas et à la mise du couvert ; cela permet de valoriser les capacités préservées et contribue à l'estime de soi.

• 12h00

Déjeuner puis café commun entre

les résidents et les professionnels du PASA.

Cela permet de créer une ambiance conviviale mais aussi de veiller au bon déroulement du repas. A la fin du déjeuner, les personnes accueillies qui le souhaitent peuvent débarrasser la table, faire la vaisselle, essuyer la table.

• 13h00

Repos ; organisation du retour et accueil des résidents présents à la demi-journée.

• 14h30

Activité (cf. programme en annexe) ;

• 15h45

Collation

• 16h30

Retour des résidents dans les services.

Fonctionnement du PASA

Activités proposées

Les journées dédiées à chaque lieu sont fixes et le planning hebdomadaire (cf. annexe) est affiché au sein de chaque unité de manière à constituer des repères à la fois pour les résidents, les familles et les professionnels.

i

En cas de besoin, les activités de la plateforme de répit et d'accompagnement pourront également être proposées aux aidants : café des familles, formations spécifiques, relaxation, activité physique adaptée, etc.

Place des proches du résident

Les professionnels du PASA pourront impliquer les proches en leur proposant :

- De participer à certaines activités (sorties extérieures...)
- De fournir des éléments biographiques (photos...)
- D'avoir accès à une information sur les activités du PASA via un affichage du programme hebdomadaire au sein de chaque unité
- De participer à des réunions d'échange en cas de besoin avec l'équipe du PASA ;
- De signaler tout changement d'attitude de la personne accueillie.



Interruption de l'accueil au PASA



La question de la poursuite de l'accueil se pose si les réévaluations régulières font apparaître que le résident :

- ne souhaite plus participer aux activités du PASA ;
- présente une évolution des troubles incompatible avec les activités proposées ;
- présente une perte d'autonomie importante ;
- ne remplit plus les critères d'admission en PASA ;
- remplit les critères d'admission en USLD ;
- présente une incompatibilité relationnelle avec les autres résidents du PASA ;

La personne pourra alors être réorientée vers un autre type de prise en charge plus adaptée : cette décision sera formalisée avec le résident et sa famille.

Une réunion de synthèse est organisée chaque semaine en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer la pertinence de l'accueil et des activités proposées au PASA.

Contacts

Pour toute question, remarque, suggestion, n'hésitez pas à nous contacter :



Par courrier :

Centre de G erontologie des Pr es Fichaux
6 rue Taillegrain
18020 Bourges Cedex

Par t el ephone :

02 48 23 72 00

Par mail :

admission.taillegrain@ch-bourges.fr



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Centre de Gériatrie des Prés Fichaux
6 rue Taillegrain
18020 Bourges Cedex

02 48 48 72 00

www.ch-bourges.fr